



Envoyé en préfecture le 04/04/2022

Reçu en préfecture le 04/04/2022

Affiché le 04/04/2022

ID : 063-200071199-20220329-CCPL_2022_42-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 21 mars 2022

Date d'affichage : 21 mars 2022

SEANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Vensat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents :

Marc CARRIAS, Loïc CHATARD, André DEMAY, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Pierre LYAN.

Secrétaire de séance : Brigitte BILLEBAUD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-42 : RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'avis du comité technique du 24 mars 2022,*

Concours

Suite à l'obtention du concours de rédacteur territorial d'un agent, il est proposé la :

- Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet ;
- Le poste actuel d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet sera supprimé à l'issue de la période de stage.

Avancements de grade

Il est proposé à quatre agents de bénéficier d'un avancement de grade. Pour trois d'entre eux, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs, à la date du 1^{er} mai 2022 :

- Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principales de 2^e classe à temps complet ;
- Suppression d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet ;
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet ;
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe à temps complet ;
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Suppression de postes vacants

Il convient de supprimer les postes vacants suivants :

- Un poste d'attaché principal (filière administrative) à temps complet ;
- Un poste d'animateur territorial (filière animation) à temps complet ;
- Un poste d'adjoint d'animation territorial (filière animation) à temps complet ;
- Un poste d'adjoint d'animation territorial (filière animation) à temps non complet (cycle de travail de 17,5h) ;
- Un poste d'ingénieur territorial (filière technique) à temps complet ;
- Un poste d'adjoint technique territorial (filière technique) à temps non complet (cycle de travail de 25h) ;
- Un poste d'adjoint technique territorial (filière technique) à temps non complet (cycle de travail de 15,77h) ;

Tableau des effectifs mis à jour :

Filière	Grade ou emploi	Cat.	Temps complet	Temps non complet	Total	Effectif pourvu
Administrative	Attaché principal	A	2	0	2	2
Administrative	Attaché	A	6	0	6	5
Administrative	Rédacteur principal	B	1	0	1	1
Administrative	Rédacteur	B	3	0	3	3
Administrative	Adjoint administratif principal 1 ^e cl.	C	1	0	1	1
Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^e cl.	C	1	0	1	1
Administrative	Adjoint administratif	C	4	2	6	6
Technique	Ingénieur principal	A	1	0	1	1
Technique	Ingénieur	A	0	0	0	0
Technique	Adjoint technique principal 2 ^e cl.	C	1	0	1	1
Technique	Adjoint technique	C	2	6	8	7
Médico-sociale	Educateur de jeunes enfants	A	3	2	5	5
Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^e cl.	B	0	1	1	1

Animation	Animateur	B	5	0	5	5
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^e cl.	C	5	0	5	4
Animation	Adjoint d'animation	C	4	24	28	27
Culturelle	Assistant de conservation du patr. et des bibli. principal 1 ^e cl	B	1	0	1	1
Culturelle	Assistant de conservation du patr. et des bibli. principal 2 ^e cl	B	1	0	1	1
Culturelle	Assistant de conservation du patr. et des bibli.	B	0	0	0	0
Culturelle	Adjoint patrimoine principal de 1 ^e classe	C	1	0	1	1
Culturelle	Adjoint patrimoine principal de 2 ^e classe	C	1	1	2	2
Sociale	Agent social principal de 2 ^e cl.	C	1	2	3	3
Sociale	Agent social	C	1	3	4	3
Total			45	41	86	81

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

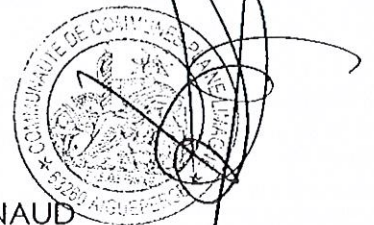
- de mettre à jour le tableau des effectifs ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 04 avril 2022

Le président,

